

ALE avec le Mercosur: c'est maintenant que tout se joue!

Les négociations relatives à l'accord de libre-échange entre les États du Mercosur et la Suisse entreront dans leur phase finale en août. La fédération des Producteurs Suisses de Lait (PSL) estime que les éléments centraux de la protection douanière doivent être maintenus. L'agriculture ne doit pas servir de monnaie d'échange. En cas de conclusion de l'accord, il faut aussi que l'économie laitière suisse en tire un avantage. C'est à la fin qu'on fait les comptes. Nous en appelons à la délégation suisse chargée des négociations!

Direction

Weststrasse 10
Case postale
CH-3000 Berne 6

Téléphone 031 359 51 11

Fax 031 359 58 51

psl@swissmilk.ch

www.swissmilk.ch

swissmilk

Il y a bien une année déjà (communiqué de presse du 27 juin 2018), la fédération des Producteurs Suisses de Lait (PSL) avait défini ses "lignes rouges" ainsi que ses attentes dans le cas de la conclusion d'un accord de libre-échange entre la Suisse et les États du Mercosur. Entre-temps, la situation a quelque peu évolué puisque l'Union européenne (UE) et les États du Mercosur ont trouvé un accord de principe prévoyant de longs délais de transition. Selon les informations parues dans la presse (NZZ du 2 juillet 2019), les négociations avec la Suisse entreront dans leur phase finale en août après neuf cycles de négociation. La question clé est de savoir si un accord sera trouvé concernant des questions sensibles du domaine non agricole (p. ex. en matière de protection de la propriété intellectuelle). Dans ce contexte, le "lait suisse" est également un "produit sensible", malgré certains intérêts offensifs.

La protection douanière reste une question sensible

Même si l'accord conclu avec l'UE constitue une certaine référence pour la Suisse, les "lignes rouges" déjà énoncées restent globalement les mêmes:

- Pas de concessions allant au-delà des contingents existants et pas de modification de la gestion des importations via les contingents tarifaires.
- Pas de concessions allant au-delà des contrats existant entre la Suisse et l'UE. Dans ce contexte, le "lait" est aussi un produit sensible.
- Pour la viande rouge et de manière générale, les proportions doivent être maintenues par rapport aux négociations de l'UE.

Garantir l'accès au marché, la protection des produits et les éléments non tarifaires

Si un accord est conclu, il reste impératif de défendre les intérêts offensifs de l'agriculture suisse et de s'assurer que ces derniers ne seront pas jugulés par des entraves au commerce non tarifaires:

- Il faut garantir que les appellations d'origine (AOP, IGP et les spécialités traditionnelles garanties STG) et de production (bio) soient légalement reconnues par les États du Mercosur.
- Des intérêts à l'exportation existent concernant le fromage suisse et les produits agricoles transformés (accès au marché), lesquels devraient permettre de se positionner sur le marché.
- La protection des marques (Swissness inclus) doit être strictement appliquée dans ces pays.
- Il faut s'assurer que les produits importés en Suisse en provenance de ces pays respectent les normes de production helvétiques.

Renseignements:

Reto Burkhardt, responsable de la communication de PSL

079 285 51 01

S M P · P S L

*Schweizer Milchproduzenten
Producteurs Suisses de Lait
Produttori Svizzeri di Latte
Producents Svizzers da Latg*

2954 signes (espaces comprises)
www.swissmilk.ch

